

---

## **PROCÈS-VERBAL**

### **de l'Assemblée générale du mardi 4 avril 2023, à 9h00, au Louverain, les Geneveys-sur-Coffrane**

---

<b>Le Président</b>	M. Simon Eschler
<b>Membres</b>	36 personnes selon la liste de présence
<b>Invités</b>	MM. Patrick Vaudroz (SAGR), Stéphane Rosselet et Yann Huguelit (CNAV), Pierre-François Gobat (SCAV), Philippe Jacot (SFFN) Jacques-André Choffet (Agri), Stéphane Challandes (Bio Neuchâtel), Antonin Jaquet (ProNatura)
<b>Excusés</b>	12 personnes selon la liste
<b>La gérante</b>	Mme Florence Matthey
<b>Procès-verbal</b>	Mme Justine Derendinger

---

#### **Ordre du jour**

1. Salutations et nomination des scrutateurs
  2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2022 (disponible sur [www.cnav.ch](http://www.cnav.ch) / ANAPI / Présentation / Assemblée générale)
  3. Rapport du président
  4. Rapport de la gérante
  5. Finances :
    - 5.1. Présentation des comptes 2022
    - 5.2. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes 2022
    - 5.3. Présentation et approbation du budget 2023
  6. Élections et nominations :
    - 6.1. Élection d'un représentant région Boudry au comité
    - 6.2. Élection d'un représentant région Neuchâtel au comité
    - 6.3. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
  7. Divers
- 

#### **1. Salutations et nomination des scrutateurs**

Le Président ouvre l'assemblée en saluant et remerciant les invités et les membres présents. Il mentionne les invités excusés.

**MM. HAUSSENER ANDRE ET STAUFFER PIERRE-ALAIN sont nommés scrutateurs.**

#### **2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2022**

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par un lever de mains et remerciements à son auteure.**

### 3. Rapport du président

En faisant une rétrospective de l'ANAPI mais également plus globalement que ce soit dans le milieu professionnel, associatif et même dans les sphères privées, bon sang ! On peine à trouver des personnes prêtes à s'investir personnellement, à faire don de soi et aller au bout des engagements pris et ça me préoccupe passablement ces dernières années.

Donc je me suis permis quelques réflexions sur le sujet :

Nous vivons dans une époque où l'individualisation est de plus en plus présente, où les intérêts personnels priment souvent sur les intérêts collectifs. Dans ce contexte, il peut sembler difficile de parler d'engagement personnel et de dévotion. Pourtant, je suis convaincu que ces valeurs sont plus importantes que jamais si l'on veut conserver nos acquis et évoluer.

En effet, l'engagement personnel est le moteur de toute réussite, que ce soit dans le domaine professionnel, associatif ou personnel. C'est la volonté de se dépasser, de donner le meilleur de soi-même, de se mettre au service d'une cause qui nous dépasse ou qui nous est chère. Cet engagement ne peut venir que de soi-même, il est donc essentiel de savoir ce qui nous anime, ce qui nous donne envie de nous lever chaque matin et ce que l'on veut transmettre aux générations futures.

La dévotion quant à elle, est un sentiment profond d'attachement à une cause, une entreprise, une association ou une personne. Elle implique un investissement personnel important, un attachement fort et une volonté de contribuer activement à la réussite de l'entreprise ou du projet en question. La dévotion peut sembler désuète dans un monde où tout est accessible ou presque, mais elle est en réalité plus que jamais nécessaire.

Malheureusement, ces valeurs sont parfois perçues comme un problème générationnel. Les jeunes générations sont souvent accusées de manquer d'engagement et de dévotion envers leur entreprise ou leur projet. Pourtant, je suis convaincu que cette accusation est infondée. Les jeunes générations ont peut-être une approche différente, mais cela ne veut pas dire qu'ils manquent d'engagement ou de dévotion.

En réalité, l'engagement et la dévotion sont des valeurs essentielles pour créer une culture d'entreprise forte et pour fédérer les équipes autour d'un projet commun. Elles permettent également de développer des relations de confiance, de respect et de coopération, qui sont essentielles pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

En conclusion, je vous invite à réfléchir à ces valeurs fondamentales d'engagement personnel et de dévotion, et à la façon dont vous pouvez les intégrer dans votre vie professionnelle, associative et personnelle.

Rappelez-vous que l'engagement et la dévotion ne sont pas des valeurs désuètes, mais des éléments clés pour réussir dans un monde en constante évolution.

## 4. Rapport de la gérante

Le rapport de la gérante est présenté en 5 points : 1) Bilan 2022 2) Contrôles 2022 3) Contrôleurs et préposés 4) Accréditation 5) Activités 2023

### 4.1 Bilan 2022 :

En collaboration avec la CNAV, le site internet de l'ANAPI a été remodelé avec une adaptation des contenus. Il a été mis en ligne au printemps 2022.

L'ANAPI a suivi de près les modifications d'ordonnances (OPD et OCCEA) relatives à l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de PPh » :

- Adaptation des règles techniques PER 2023 (PIOCH)
- Impact sur l'organisation des contrôles et intégration des rubriques de contrôle dans AcordaControl (FOCAA)
- Communications aux exploitants (bulletin-info, site internet)
- Coordination des contrôles (OCCEA) – introduction des nouveaux programmes dans la coordination
- Début de la formation des contrôleurs aux nouveaux programmes

L'outil de contrôle AcordaControl est également toujours en développement avec les objectifs suivants :

- Faciliter la saisie pour les contrôleurs
- Renforcer la coordination des contrôles
- Veiller à l'intégration des rubriques de contrôles (nouveaux programmes, labels privés)
- Optimiser le transfert des données entre Acorda et AcordaControl (inscriptions, recensement, mutations)

### 4.2 Contrôles 2022 :

<b>Statistiques des contrôles agricoles</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Nb d'exploitations inscrites PER agri	536	523
Nb de contrôles PER agri sur le terrain	108	84
Part	20%	16%
Exploitations non conformes PER agri	14	11
Part	13%	13%
Prise d'échantillons végétaux sur mandat du SAGR	5	10
Dont échantillons non-conformes	2	1
Nb d'exploitations inscrites SST/SRPA	498	488
Part des exploitations PER	93%	93%
Nb de contrôles SST/SRPA	90	88
Part	18%	18%
Exploitations non conformes SST/SRPA	7	3
Part	8%	3%
Nb de contrôles officiels de base (OPAn et OPPr)	198	200
Nb de contrôles protection des eaux	134	180
Non-conformités mineurs (nb d'expl.)	30 (22%)	33 (18%)
Manquements importants (nb d'expl.)	8 (6%)	14 (8%)
Nb de contrôles "données de structures + SPB"	176	175

(Expl. PER + Bio). Effectués par les préposés		
<b>Statistiques des contrôles labels</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
IP-Suisse base	114	90
IP-Suisse biodiversité	45	91
IP-Suisse production végétale	20	33
IP-Suisse viande	124	69
IP-Suisse lait Migros	1	0
IP-Suisse lait des prés	127	10
Suisse-Garantie	28	35
Tapis vert	3	11
AQ-Viande suisse	57	54
Autres (Chevaux FM)	12	10
AOP Gruyère	59	58
Montagne et alpage	1	15

Au total, près de 1'300 contrôles agricoles ont été effectués sur 540 exploitations.

<b>Statistiques des contrôles viticoles</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Nb contrôles PER viti effectués	15	17
Dont contrôles sur NE	11 (25%)	10 (59%)
Nb d'expl. NE inscrites PER viti	43	44
Exploitations non conformes PER viti	0	1
Certificats Vitiswiss décernés	14	14
Refus du certificat Vitiswiss	0	0
Nb de contrôles Protection des eaux	15	15
Non-conformités (nb d'expl.)	15	15

Les non-conformités Protection des eaux concernent les places de lavage et de nettoyage des pulvérisateurs. La problématique, qui n'est pas nouvelle, est entre les mains de la station viticole afin de trouver des solutions.

### 4.3. Contrôleurs

En 2022, les contrôleurs suivants ont pris congé de leur fonction :

- M. BAPTISTE TRITTEN
- M. FRÉDÉRIC MOULIGNEAU

L'ANAPI les remercie vivement pour leur engagement en tant que contrôleur et AO et le précieux travail fourni durant ces années.

### Actuellement, 5 contrôleurs agricoles sont en fonction :

CHRISTOPHE BARRAS  
THIERRY BESANCET  
ISABELLE MATTHEY  
THIERRY OPPLIGER (AO)  
AMAËL PILLONEL (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, en formation AO)

Les Ponts-de-Martel  
Cernier  
Le Noirmont  
Le Pâquier  
Seiry (FR)

### Ainsi que 7 contrôleurs viticoles :

YAËL BRUNNER  
MARY-CHRISTINE CHRISTINAT  
ALEXANDRE COLOMB  
DENIS MEIER  
MORGAN MEIER  
RENÉ-PIERRE NICOLET  
PATRICK SANDOZ (n'a pas fonctionné en 2022)

Boveresse  
Chabrey (VD)  
Auvernier  
Colombier  
Colombier  
Bevaix  
Neuchâtel

### 4.3. Préposés :

M. DANIEL JEANNERET a pris congé de sa fonction de préposé au 31 décembre 2022.  
M. JEAN-FRANÇOIS FAIVRE a pris congé de sa fonction de préposé au 31 mars 2023.  
C'est un grand MERCI qui leur est adressé pour ces nombreuses années d'engagement auprès de l'ANAPI et le précieux travail fourni. Déjà comme préposés communaux à la culture des champs depuis le début 1980. Ils reçoivent tous les deux un présent remis par le Président.

Pour rappel, les secteurs de DANIEL JEANNERET et THIERRY BESANCET ont été repris (et répartis) par **MM. ROLAND BESANCET et THIERRY BESANCET au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Le secteur de M. JEAN-FRANÇOIS FAIVRE a été repris par **M. MICHEL MATHEY au 1<sup>er</sup> mars 2023.**

Récapitulatif des secteurs par préposé :

Préposé	Zones
<b>Bachmann Olivier</b>	La Brévine, Les Bayards
<b>Barben Michel</b>	La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, Le Locle, Les Brenets
<b>Besancet Thierry</b>	Brot-Dessous, Cernier, Chézard-St-Martin, Coffrane, Corcelles-Cormondrèche, Dombresson, Fontainemelon, La Vue-des-Alpes, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montezillon, Montmollin, Rochefort, Valangin
<b>Besancet Roland</b>	Le Pâquier, Les Vieux-Prés, Villiers
<b>Duvanel Jean-Pierre</b>	Brot-Plamboz, Noiraigue, Travers
<b>Jeanneret Laurent</b>	La Sagne, Les Ponts-de-Martel
<b>Matthey Michel</b>	La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot
<b>Pellaton Patrick</b>	Buttes, La Côte-aux-Fées, Les Verrières
<b>Perrin Vincent</b>	Boudevilliers, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontaines, Savagnier, Valangin
<b>Schafroth Patrick</b>	Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, Le Landeron, Lignièrès, Marin-Epagnier, Neuchâtel, St-Blaise, Thielle-Wavre, Auvernier, Bevaix, Boudry, Colombier, Corcelles-Cormondrèche, Cortailod, Peseux, Fresens, Gorgier, Montalchez, St-Aubin-Sauges, Vaumarcus
<b>Stampfli Gérard</b>	Boveresse, Couvet, Fleurier, Môtiers, St-Sulpice

#### 4.4 Accréditation :

Un audit interne effectué par la responsable qualité de la FOCAA a eu lieu le 7 juillet 2022. Un audit externe de suivi effectué par le service d'accréditation suisse (SAS) a également eu lieu en deux parties :

- Audit de terrain PER/OPPr végétale/OPEaux et labels en juillet 2022
- Audit de la gérance (bureau) en septembre 2022

Toutes les actions correctives ont été effectuées et validées.

#### 4.5 Activités 2023 :

Les contrôles des nouveautés PER et des nouveaux programmes OPD suite à l'*Initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de PPh »* ont été mis en route en début d'année avec :

- La planification/coordination des contrôles (OCCEA)
- L'adaptation des rubriques de contrôle (AcordaControl)
- La formation des contrôleurs

AcordaControl est toujours en développement pour répondre aux nouveautés, y compris pour y intégrer les points de contrôles du label AQ-viande.

Du côté des contrôleurs, Amaël Pillonel finalisera sa formation d'AO (théorique et pratique), tout comme la gérante. Et il s'agira également d'engager de nouveaux contrôleurs.

Dès 2023, les mesures paysage seront dans les contrôles effectués par les préposés. Il s'agira avant tout d'une validation sur le terrain des éléments paysagers annoncés.

Finalement, une réflexion est en cours pour la création d'un poste de préposé viticole. Les besoins et les points de contrôles nécessaires sont en discussion avec le SAGR et la station viticole.

Aucune remarque n'est faite au sujet du rapport de la gérance.

Le Président remercie la gérante pour le travail effectué et son dynamisme.

## 5. Finances

### 5.1. Présentation des comptes 2022

La gérante présente les comptes 2022. Ceux-ci se bouclent avec un bénéfice de **CHF 25'347.31**

Le bilan montre une fortune s'élevant à **CHF 130'828.23** et des fonds de réserve de **CHF 91'000.-**.

### 5.2. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes 2022

MM. BERNARD GEISER, JEAN-LUC BONJOUR ET DOMINIQUE MORI ont fonctionnés comme vérificateurs de comptes. M. JEAN-LUC BONJOUR fait lecture du rapport. Celui-ci relève que les comptes 2022 ont été vérifiés le 24 mars 2023 à Cernier en présence de la gérante MME FLORENCE MATHEY et de la comptable MME JOSÉE SANDOZ. Il précise que les comptes ont bien été tenus et propose à l'assemblée de les accepter tels que présentés.

**Les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité par un lever de mains.**

### **5.3. Présentation et approbation du budget 2023**

La gérante présente le budget 2023. Celui-ci montre un bénéfice de **CHF 7'340.-**.

**Le budget 2023 est accepté à l'unanimité par un lever de mains.**

Le Président remercie MME JOSÉE SANDOZ et les vérificateurs de comptes.

## **6. Élection et nominations**

### **6.1. Élection d'un représentant région Boudry au comité**

M. OLIVIER PORRET quitte le comité ANAPI après 12 années d'engagement. Il est vivement remercié pour l'excellente collaboration et son engagement. Le Président lui remet un présent.

Pour lui succéder au comité, M. Jérôme Burgat est proposé à l'assemblée.

**L'élection de M. JÉRÔME BURGAT au comité est acceptée à l'unanimité par un applaudissement.**

### **6.2. Élection d'un représentant région Neuchâtel au comité**

M. CEDRIC BARBEN quitte également le comité après 12 années d'engagement. Il est vivement remercié pour l'excellente collaboration et son engagement. Le Président lui remet un présent.

Pour lui succéder au comité, M. CYRIL HUMBERT-DROZ est proposé à l'assemblée.

**L'élection de M. CYRIL HUMBERT-DROZ au comité est acceptée à l'unanimité par un applaudissement.**

Suite à ces élections la composition du comité est la suivante :

Président :	SIMON ESCHLER
Neuchâtel :	<b>Nouvel élu, M. CYRIL HUMBERT-DROZ</b>
Boudry :	<b>Nouvel élu, M. JÉRÔME BURGAT</b>
Val-de-Ruz :	RAPHAËL OPPLIGER
Val-de-Travers :	CLAUDE-ALAIN DREYER
Le Locle :	ARMIN EIGENMANN
La Chaux-de-Fonds :	FRÉDÉRIC MATILE
Viticulture :	YAËL BRUNNER
Contrôleur :	THIERRY OPPLIGER
Préposé :	VINCENT PERRIN

**L'élection en bloc du comité est acceptée à l'unanimité par un applaudissement.**

### **6.3. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant**

MM. BERNARD GEISER ET JEAN-LUC BONJOUR sont sortants. Afin de respecter le tournoi, le nouveau vérificateur suppléant doit provenir du district de La Chaux-de-Fonds. L'assemblée propose M. MICHEL RUFER.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il accepte le poste et est élu comme vérificateur suppléant.

**La commission de vérification 2023 est constituée des personnes suivantes : MM. VALENTIN VON ALLMEN, DOMINIQUE MORI ET LUDOVIC RENAUD comme vérificateurs, et M. MICHEL RUFER comme vérificateur suppléant.**

## **7. Divers**

Le Président remercie vivement la gérante FLORENCE MATHEY, la secrétaire JUSTINE DERENDINGER et la comptable JOSÉE SANDOZ.

Ses remerciements également pour le SAGR, le SCAV, le SFFN, SENE, les labels et le comité pour la bonne collaboration, la franchise et la confiance et bien entendu les contrôleurs et les préposés pour le travail accompli durant toute l'année et qui œuvrent pour l'assurance d'un système crédible.

### **La parole est aux invités et aux membres :**

PHILIPPE JACOT (SFFN) donne une information au sujet des réseaux écologiques. Le canton est couvert depuis 2016 avec 18 réseaux. 16 projets ont déjà été renouvelés au moins une fois. Les exigences de la Confédération ont généralement été facilement remplies. Lors des renouvellements, les surfaces en réseau sont globalement maintenues. D'un point de vue des contrôles, ils ont été effectués par le SFFN et montrent que les exigences réseau ne sont pas toujours respectées, notamment le maintien des 10% non fauchés. Les préposés agricoles sont également chargés du suivi des mesures de mise en réseau. Concernant l'efficacité des mesures de mise en réseau sur la biodiversité, le SFFN a mis sur pied un tournoi pour l'évaluation des effets des mesures réseau sur les papillons de jour et les orthoptères (sauterelles et criquets).



Un premier passage réalisé sur l'ensemble du canton a montré que les mesures de mises en réseau sont favorables à ces espèces qui réagissent bien à l'exploitation extensive et aux mesures de mise en réseau.

La suite des évaluations devra permettre de chiffrer l'évolution de ces espèces sur la durée. Globalement, on peut déjà dire que les réseaux écologiques sont favorables à la biodiversité dans notre canton.

Le SFFN remercie les agriculteurs engagés dans les réseaux écologiques et les encourage à persévérer.

M. PATRICK VAUDROZ prend la parole en transmettant les bonnes salutations du Chef de département du développement territorial et de l'environnement M. LAURENT FAVRE et du chef du Service de l'Agriculture M. PIERRE-YVAN GUYOT, retenus par d'autres obligations.

Il indique sa préoccupation concernant le recrutement des contrôleurs et du travail de contrôle toujours plus ardu en raison des nombreuses modifications de l'OPD. Ces modifications obligent également les cantons à adapter les systèmes informatiques, notamment Acorda. Il rappelle aussi que l'OPDI est également régulièrement contrôlé par l'OFAG. En 2022, le focus a été mis sur les contributions à la qualité du paysage et en 2023 il sera mis sur les différents flux financiers.

Concernant les réductions de paiements directs, on note environ CHF 764'500.- de réductions durant les 3 dernières années pour 246 cas, soit en moyenne CHF 3'107.- pour 82 cas annuels. Notons que 30% des cas sont dus à des non-conformités OPAN, mais cela représente 58% des francs !

Il conclut en saluant la bonne santé financière de l'ANAPI et en remerciant vivement la gérante, le Président et toute l'équipe de l'ANAPI pour la bonne collaboration.

M. PIERRE-FRANÇOIS GOBAT prend la parole et remercie l'ANAPI pour l'invitation. Il constate que la ressource depuis 2 ans en dotation d'AO est faible mais se dit satisfait car les contrôles sont toujours faits. L'engagement pour ce genre de tâches est en diminution, il espère vivement une amélioration à l'avenir. La législation pour la protection des animaux est stable contrairement aux autres législations agricoles. Il remercie l'ANAPI pour les échanges agréables avec son service et souhaite que la collaboration perdure dans le temps.

Aucune autre personne ne souhaitant prendre la parole, le Président clôt l'assemblée à **10h10**.

Le Louverain, le 4 avril 2023.

Le président

Simon Eschler

Pour le procès-verbal

Justine Derendinger